

Chronique de l'esclavage

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **10 (1889)**

Heft 10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-133646>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

en compte 28 : 7 de l'État Indépendant, 2 français, 3 des missions catholiques, 6 des missions protestantes, 4 factoreries belges, 4 factoreries hollandaises et 2 factoreries françaises.

Dans son exploration du réseau fluvial du haut Congo, M. Delcommune a trouvé partout l'arbre qui fournit la noix de kola : sur les deux rives du Congo, dans l'Itimbiri, sur le Lomami, le lac Matoumba, la Loulonga, le Rouki, etc.

Jusqu'à présent, aucun explorateur n'avait encore signalé l'existence d'un affluent de droite dans le cours inférieur de l'Arououimi; M. Delcommune en a trouvé un, aux eaux noires, à environ une heure de l'embouchure de la rivière dans le Congo, en amont du village des Ba-Soko.

Nos lecteurs se rappellent que le sultan du Maroc a autorisé une Compagnie italienne à établir à Fez une fabrique d'armes; 1200 colis sont déjà arrivés au port de Larache. Il faudra huit cents chameaux et cinquante chariots pour transporter toutes ces pièces à Fez. Le major italien Ferrara, qui doit diriger l'expédition, attend à Larache les moyens de transport.

La Société Cockerill d'Anvers a ouvert, à titre d'essai, une ligne de navigation entre ce port et le Maroc.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Le peu de cas que l'on fait des esclaves à **Zanzibar** les expose au sort le plus cruel dans les incendies qui y sont fréquents. En quelques heures, écrit un correspondant au *Bulletin* de la Société anti-esclavagiste de France, le feu dévore une centaine de cases, si le vent le favorise, car les nègres ne savent pas combattre ce fléau. Il y a quelques jours, un pâté de cases de nègres disparut dans les flammes et la fumée. Il y eut beaucoup de cris, d'imprécations, d'agitation; mais il y eut une chose plus horrible que toutes les autres : deux femmes esclaves gisaient au fond d'une paillotte, les pieds rivés dans une énorme poutre, en punition de je ne sais quelle bagatelle. Les flammes s'abattirent sur le toit de feuilles sèches. La case fut dévorée en quelques minutes, et personne ne prit la peine de penser aux deux malheureuses qui moururent dans d'atroces souffrances. Quand tout fut fini, on ne retrouva plus au milieu des débris que quelques ossements calcinés, restes dédaignés des deux esclaves. Le fait parut de si peu d'importance aux yeux de la masse qu'on n'en parla presque pas à Zanzibar.

Les boutres arabes ne peuvent plus facilement transporter les esclaves, du continent à Zanzibar, à cause des croiseurs qui sillonnent le canal. Mais les canots indigènes — *mitambi* — les ont remplacés pour la périlleuse besogne. On garrotte deux esclaves et on les couche en long au

fond du canot, en ayant bien soin de leur attacher auparavant de grosses pierres aux pieds. Si c'est le jour, on hisse la petite voile et l'on part, sans crainte d'attirer les soupçons du croiseur. La nuit, on pagaie, pour ne pas être découvert par les puissantes jumelles qui fouillent les ténèbres. Si, malgré tout, quelque chaloupe anglaise ou allemande semble vouloir s'approcher de ce tronc d'arbre qui glisse silencieux sur les vagues, vite, les deux esclaves sont soulevés, jetés sans bruit par-dessus bord, et ils disparaissent dans le gouffre sans avoir même pu pousser un cri. Quand le croiseur arrive, il constate qu'il n'a affaire qu'à de simples pêcheurs ; il passe et disparaît dans la nuit.

Non content d'avoir fondé la mission de Saint-Louis de l'**Oubangi**, près du confluent de cette rivière avec le Congo, le P. Augouard songe à aller prochainement installer une nouvelle station près des rapides de Zongo, à 600 ou 700 kilomètres en amont. Cette création lui paraît d'autant plus nécessaire que les tribus de l'Oubangi pratiquent encore généralement le cannibalisme. « La plupart des villages, » écrit-il aux *Missions catholiques*, « immolent chaque jour au moins un esclave, et sa chair palpitante est dévorée toute fumante. Les indigènes vont jusqu'à mêler de la graisse humaine avec l'huile de palme, et comme les Européens se servent souvent de cette huile pour leur cuisine, ils doivent veiller attentivement pour ne pas devenir anthropophages sans le savoir. Les natifs font aussi fumer des membres humains, comme on le fait pour la viande d'hippopotame et de buffle ; ils viennent, avec la plus grande désinvolture, vous proposer d'en acheter, ne comprenant rien aux reproches qu'on leur fait à ce sujet. »

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre du P. Lourdel, vicaire apostolique du Victoria-Nyanza, sur l'orphelinat du **Bou-Koumbi**. Notre contrée est un des pays les plus renommés pour le trafic des petits enfants ; chaque année, les victimes peuvent se compter par milliers. Les missionnaires se sont efforcés de rendre à la liberté le plus grand nombre possible de ces infortunés, en payant leur prix de rachat et en se faisant leurs pères adoptifs. Sans parler de plus de quarante enfants qui sont à l'orphelinat du Bou-Koumbi, nous avons actuellement avec nous environ quatre-vingts rachetés.

Au milieu de la petite forêt de bananiers où se trouve notre résidence, nous leur avons bâti une grande case en roseaux, recouverte d'herbe. Une simple peau de chèvre, quelques coudées d'une étoffe grossière fabriquée avec l'écorce d'un arbre du pays, voilà leur lit ; quelques patates ou bananes leur suffisent pour nourriture. Leur vêtement se

compose d'une petite culotte de cotonnade venue de Zanzibar. Leur occupation habituelle est le travail manuel : faire des briques séchées au soleil, scier des planches, cultiver, etc. Les missionnaires étant absorbés par l'instruction des catéchumènes, un enfant, des plus sérieux, est chargé de la surveillance de ses compagnons. Les punitions les plus employées sont les amendes, et souvent la privation du morceau de viande, de canne à sucre, ou de la pincée de sel qu'on leur donne le dimanche.

Les jeunes filles esclaves abondent aussi ici. Pendant plusieurs années, nous n'avons pu en racheter, n'ayant personne à qui les confier. Mais une des victimes de l'Ou-Ganda ayant réussi, deux mois avant sa mort, à convertir sa mère et sa sœur, celle-ci lorsqu'elle apprit que son frère avait été mis à mort, vint trouver ses meurtriers et leur dit : « Vous avez tué mon frère parce qu'il était chrétien, moi aussi je suis chrétienne, tuez-moi. » Elle fut prise, mais son maître la vendit aux missionnaires pour un fusil. Pieuse et dévouée, elle fut chargée de la direction d'un orphelinat pour les jeunes filles esclaves rachetées. Une maison a aussi été construite pour celles-ci dans une bananeraie près de la mission. Le principal travail des femmes dans ce pays est la culture du sol. Nos négrillonnes ont déjà transformé le terrain couvert de broussailles qui environnait l'habitation en belles bananeraies, en magnifiques champs de patates, de pois, de maïs, de manioc, de cannes à sucre et de caféiers.

De son côté, le P. Wyncke, écrit de **Kibanga**, sur la rive occidentale du Tanganyika : « Nos orphelins sont la partie de notre troupeau qui nous donne le plus d'espérance pour l'avenir. Quand les plus grands sont en âge d'être mariés, nous les mettons en ménage, en leur donnant, outre la case et la femme, la dot habituelle qui consiste en une natte, un pot à cuire, une cruche pour puiser l'eau et une pioche pour cultiver. Avec les orphelins, nous avons composé un équipage complet, rameurs et pilotes, qui manœuvrent comme de véritables marins. Les orphelins forment, avec les esclaves rachetés, une population de trois cents âmes environ. Ces derniers sont également l'objet de notre sollicitude particulière. Nous les aimons d'autant plus que nous les trouvons plus malheureux. Tantôt c'est la famine qui contraint les parents eux-mêmes à vendre leurs enfants, tantôt ce sont les Arabes ou les Ma-Ngouana qui se débarrassent du butin qu'ils ont fait. Avec les jeunes filles que nous avons rachetées, nous avons établi, dans un des villages dépendant de la mission, un commencement d'orphelinat de filles. Elles se trouvent placées sous la direction d'une matrone chrétienne, en attendant que les sœurs de la mission puissent venir établir ici des écoles régulières. »

D'après l'*Antislavery Reporter*, le colonel Schæffer, qui est au **Caire** à la tête du Département de la traite, visite toutes les parties de l'Égypte, surveille personnellement avec soin les diverses branches de son département, exerce une vigilance stricte sur les navires qui passent de la mer Rouge par le canal de Suez, ensorte qu'il y a une garantie assurée que très peu d'esclaves peuvent entrer en Égypte par contrebande. Une peine sévère est prononcée contre les possesseurs d'esclaves qui violent la loi contre la vente de leurs esclaves à d'autres personnes. Les esclaves qui ont obtenu leur émancipation trouvent facilement du travail libre rétribué; un grand nombre d'entre eux sont employés aux travaux d'irrigation.

Lord Salisbury et M. Catalani ont signé une **convention anglo-italienne contre la traite des esclaves**. Cette convention déclare que la traite est un acte de piraterie et que les navires qui la font perdent tout droit à la protection de leur drapeau. La Méditerranée est exclue de la convention dont la ratification est prochainement attendue. Nous ne comprenons pas si les navires anglais et italiens toléreront la traite dans la Méditerranée; commise par des bateaux de Benghazi ou de Tripoli, par exemple, serait-elle moins un acte de piraterie, que si elle l'était par des *dhow*s arabes, entre Pemba et les Comores ?

M. Horace Waller, qui avait été délégué au Congrès de Lucerne par la British and Foreign antislavery Society, avait préparé, sur l'**Extinction immédiate du status légal de l'esclavage dans les États du sultan de Zanzibar**, un mémoire auquel nous empruntons ce qui suit, pour compléter ce que disait, sur ce sujet, l'évêque Smythies dans sa lettre au *Times* (voir p. 266-269).

M. Waller comptait proposer que les puissances européennes intéressées au progrès de l'Afrique orientale invitassent le sultan à abolir le status de l'esclavage autorisé par la loi, avec l'avertissement que s'il ne l'a pas aboli volontairement dans l'espace de six mois, les puissances recourront à la force pour l'y obliger. Il distingue l'abolition du *status* légal de l'esclavage, de l'émancipation de tous les esclaves; la première sera sans doute le précurseur de la seconde, mais elle adoucira le choc que produirait une opération plus complète, et permettrait à la transition de se faire plus graduellement.

Si l'abolition du *status* légal de l'esclavage était proclamée, les tribunaux seraient fermés à tout propriétaire qui viendrait réclamer d'un juge un châtement pour la mauvaise conduite d'un esclave. Un esclave fugitif ne pourrait être arrêté, car la loi ne connaîtrait pas son état

d'esclave, et le juge répondrait au plaignant que la loi n'admet pas qu'aucun homme puisse être la propriété d'un autre. En outre, il ne pourrait y avoir aucune vente d'esclaves, car, en cas de dispute ou de non-paiement, le vendeur ne pourrait recourir à aucun tribunal.

Les propriétaires, Arabes venus de Mascate à une époque récente, prétendent que leurs intérêts sont lésés; mais ils ne sont qu'une infime minorité en comparaison des millions d'indigènes dont ils ne respectent ni les intérêts ni la vie.

M. Waller croit que sa proposition diminuerait les appréhensions qui règnent parmi les tribus de la région des lacs par suite des exigences des Arabes, et ferait disparaître l'oppression décrite sous des couleurs si tristes par Livingstone, Cameron, Wissmann et Stanley.

Les gens de Zanzibar sont déjà préparés à une mesure comme celle que propose M. Waller; depuis longtemps on l'a fait entrevoir au sultan et à ses sujets. Gordon avait dans son programme le projet de faire une descente sur la côte orientale d'Afrique avec une escadre de vaisseaux égyptiens, puis de se frayer avec des troupes un passage jusqu'au lac Victoria-Nyanza, et d'ouvrir une route commerciale qui permît de se passer du Nil. Sir John Kirk était alors le conseiller du sultan à Zanzibar. Pour des raisons politiques, il crut devoir contrecarrer cette expédition; mais le sultan prit une mesure qui allait au delà de ce qu'on osait espérer, en abolissant l'esclavage dans tous les ports de la partie septentrionale de ses États comprise dans les limites de cette démonstration navale. Cette mesure a une grande importance comme précédent, puisqu'elle a été une concession à l'opinion publique. Pendant les longues années que sir John Kirk passa à Zanzibar, il ne cessa de demander l'abolition du *status* légal de l'esclavage et de le recommander au gouvernement anglais.

En 1873, la demande d'esclaves était si forte de la part des planteurs de giroffiers à Zanzibar et à Pemba, que la région du Nyassa, d'où viennent surtout les captifs, était désolée par les razzias et les meurtres. Sir John Kirk insista auprès du sultan pour que lui et ses sujets cessassent de se rendre complices de ces horreurs. Saïd-Bargash céda à ces sollicitations et, le 18 avril 1876, fit publier la proclamation suivante :

« Nous faisons savoir à tous ceux qui, contrairement à nos ordres et aux traités conclus avec la Grande-Bretagne, amènent à la côte des esclaves des pays du Nyassa, du Yao ou d'ailleurs, pour les vendre à des trafiquants qui les emmènent à Pemba, que nous interdisons l'arrivée de caravanes d'esclaves, et que nous avons donné à nos gouverneurs

des ordres en conséquence; tous les esclaves amenés à la côte seront confisqués. »

Ce document devrait encore aujourd'hui avoir force de loi, mais il est éludé. Le seul usage qu'on puisse en faire maintenant, c'est pour prouver qu'il y a treize ans les deux îles susmentionnées étaient la cause principale de la destruction opérée dans les districts environnant le lac Nyassa.

M. Waller a recueilli de la bouche de négociants revenus récemment en Europe, le témoignage que, dans la masse d'esclaves qui fourmille à Zanzibar et à Mombas, il est difficile d'en trouver un qui n'ait été amené récemment de la région du Nyassa ou du pays des Yao. Il en est de même lorsqu'on visite les établissements des esclaves libérés par les croiseurs. Les officiers anglais en fonctions dans ces parages affirment que 6000 esclaves au moins sont enlevés annuellement à ces mêmes régions et amenés illégalement aux îles de Zanzibar et de Pemba. Il est notoire que des Arabes en relations avec Zanzibar et auxquels, à l'occasion, le sultan adresse ses envoyés, dévastent actuellement les environs du lac Nyassa et assiègent des sujets anglais dont les occupations sont contraires aux leurs. Pour les 6000 esclaves amenés à Zanzibar et à Pemba, 60000 êtres humains sont immolés à la cupidité d'une poignée d'Arabes qui exercent leur tyrannie sur l'Afrique centrale. Dans ces îles, la vie d'un esclave employé aux plantations ne dépasse pas dix ans au maximum; la grande majorité meurt avant sept ans. De là la nécessité de repeupler incessamment les plantations.

Ces Arabes savent que le jour où ils devront rendre compte est très proche. On leur a parlé de compensation, mais il n'est point nécessaire de leur en accorder. S'il faut leur en payer une, que les propriétaires se présentent avec leurs esclaves et qu'ils plaident leur cause. Zanzibar a déjà reçu comme compensation des lignes de steamers qui facilitent largement son commerce, un câble sous-marin qui lui assure les mêmes avantages qu'à Calcutta ou à Capetown. Peu d'États, dans ce siècle, se sont développés avec autant de rapidité que Zanzibar; mais à aucune époque de l'histoire de l'Afrique, il n'a été sacrifié à l'intérieur autant de vies humaines; et c'est l'État de Zanzibar qui en est surtout responsable.

Si une compensation est due, c'est au pauvre esclave, qui apprend maintenant que si Zanzibar avait tenu ses engagements, jamais il n'aurait été enlevé à son pays, jamais il n'aurait été témoin de la mort de ses compagnons tués d'un coup de fusil pour n'avoir pu supporter

la marche fatigante du Nyassa à la côte. Si une compensation était due, ce serait l'Arabe qui devrait être mis aux fers dans la plantation de giroffiers, jusqu'à ce qu'il pût payer tout ce qu'il doit à la victime qu'il a dépouillée de tout.

Mais nous serons contents si nous voyons la fraude prendre fin. Il y aura lieu de déployer une grande sagesse quand le *status* de l'esclavage sera aboli, si l'on peut obtenir qu'il le soit. Il faudra dresser un registre et y inscrire le nom de chacun des esclaves des deux îles susmentionnées, puis leur fournir du travail rétribué en échange du travail servile.

Si l'on peut un jour annoncer jusqu'aux lacs de l'intérieur que l'esclave libéré à Zanzibar ne peut plus être reconnu comme esclave par la loi, les planteurs de girofle emploieront le travail libre, ils paieront un salaire plutôt que de risquer des dollars pour des captifs sur lesquels ils n'auront aucun droit légal.

Un télégramme de **Zanzibar** du 21 septembre annonce « qu'un décret du sultan accorde à l'Angleterre et à l'Allemagne le droit de visiter les bateaux appartenant à ses sujets, et déclare en outre que tous les individus entrant sur le territoire du sultan après le 1^{er} novembre seront libres. » Nous pensons que par « le territoire du sultan » il faut entendre toutes les terres et les îles qui lui ont été reconnues par les conventions que l'Allemagne et l'Angleterre ont conclues avec lui depuis 1886, et nous espérons que si l'arrivée sur le territoire du sultan confère la liberté à ceux qui y seront amenés après le 1^{er} novembre, ceux qui, actuellement, sont encore esclaves des Arabes à Pemba, à Zanzibar, à Mombas et ailleurs, ne le demeureront plus bien longtemps.

Le *Bulletin* de la Société anti-esclavagiste de France nous apprend que les noirs d'Amérique, invités par S. E. le cardinal Lavignerie à se faire représenter au **Congrès de Lucerne**, y avaient délégué MM. Daniel Rudd et Robert Ruffin, qui, informés de la prorogation en débarquant en France, ont cependant poursuivi leur route jusqu'à Lucerne, où ils ont été présentés à Son Éminence. D'après l'entretien que l'organisateur du Congrès a eu avec eux, ce sont les compétitions européennes en Afrique, l'absence d'un grand nombre de Français, la représentation insuffisante d'autres nations, la crainte des divisions que pouvait amener un congrès où les compétitions se seraient fait jour, qui ont empêché de le tenir sous la forme qui avait été d'abord prévue. Dès lors, il devra être préparé sur d'autres bases.

Dans une lettre adressée à tous les Comités anti-esclavagistes, le cardinal Lavignerie leur demande de lui faire connaître le lieu et la date qui

leur paraîtraient convenir le mieux pour la réunion du Congrès. Les questions inscrites au programme, et que les Comités sont invités à étudier préalablement, sont celles que tous les journaux ont publiées au mois de juillet dernier. Chaque Comité national nommera pour le représenter trois de ses membres, qui seuls seront admis à délibérer et à voter. Les réunions trop nombreuses qui, dans les circonstances actuelles, pourraient nuire à la cause de l'abolition de la traite seront évitées.

En **Belgique**, M. Louis Delmer, secrétaire de la Société anti-esclavagiste de Bruxelles, a donné, à Spa et à Heyst, deux conférences sur la traite des noirs, devant de très nombreux auditoires, qui ont témoigné leur sympathie pour l'œuvre anti-esclavagiste par de généreux dons. Deux comités de propagande ont été fondés à Spa et à Ostende.

En **Autriche**, la Société pour l'affranchissement des esclaves en Afrique fait paraître, depuis le 15 septembre, l'*Antisclaverei Monats-Revue*, « destinée à faire connaître, dans la monarchie austro-hongroise, dans l'empire russe, dans les pays du Bas-Danube et des Balkans, en Grèce et en Orient, l'état de la question, ainsi que les problèmes dont on cherche la solution pour cette grande œuvre humanitaire et civilisatrice, qui intéresse le monde entier; elle tiendra tous les gens de cœur au courant des mesures prises en vue du but à atteindre, ainsi que des travaux les plus remarquables et les plus autorisés publiés par des écrivains d'une compétence incontestée. » L'*Africa Verein* ouvre ses portes, dit la *Revue*, à tous ceux qui, sous une forme ou sous une autre, voudront contribuer à l'œuvre humanitaire. Pour mieux en faire saisir la pensée inspiratrice, elle emprunte le passage suivant à la Lettre pastorale adressée par le cardinal Lavigerie au clergé et aux fidèles de l'archevêché de Carthage, le 10 mars 1889. « Certes la religion consacre une telle œuvre de miséricorde. Mais cette œuvre n'est pas seulement une œuvre religieuse. Il ne s'agit point ici, directement, comme dans les missions, de la foi et de la conversion des peuples. C'est la cause de l'humanité dans laquelle tous les peuples sont solidaires; la cause de la justice et de la liberté, qui sont, pour tous, les premiers des biens, parce qu'ils sont la source de tous les autres; la cause de la perte ou du salut de notre continent africain, la cause par conséquent de la civilisation elle-même; à une telle cause tous sont également intéressés. »

Il existe des Sociétés anti-esclavagistes à Nicolsbourg, à Cracovie, à Salzbourg, et à Innsbruck.

Le *Bulletin* de la Société anti-esclavagiste de Palerme annonce que, dans la **Société de Naples**, ont été traitées les questions suivantes :

1° Pourvoir à la fondation, à Assab, d'un asile pour les enfants libérés de l'esclavage dans les possessions italiennes de la mer Rouge.

2° En faire autant pour la station italienne fondée à Otoumbo.

3° Reprendre l'œuvre du P. Ludovico da Casoria, en recevant dans les asiles les sujets les plus capables pour leur faire suivre le cours d'études professionnelles, selon leurs aptitudes naturelles; en retournant en Afrique, ils travailleraient à la civilisation du continent, conformément au vœu du P. Ludovico : civiliser l'Afrique par l'Afrique.

L'AFRIQUE A PARIS EN 1889

(Suite et fin, V. p. 272-279.)

L'Algérie et la Tunisie ne sont pas les seuls pays de l'Afrique septentrionale qui soient représentés à l'Exposition; l'Égypte et le Maroc le sont aussi, mais non point à l'Esplanade des Invalides où ne se trouvent que les pavillons des colonies; il faut aller les chercher au Champ de Mars, où, dès l'entrée, l'on rencontre, dans la partie consacrée à l'histoire de l'habitation, un spécimen de maison égyptienne, tandis qu'à l'extrémité de l'allée dite du Soleil, entre l'avenue de Suffren et le palais de l'Industrie, se trouvent les galeries du Maroc et de l'Égypte avec la rue du Caire, un des endroits les plus exquis de l'Exposition. Mais avant de nous y rendre, arrêtons-nous au pavillon de Suez qui, s'il appartient à l'Égypte par son style et par ses peintures décoratives, fournit la possibilité de se rendre parfaitement compte d'une des œuvres les plus considérables en même temps que les plus utiles des temps modernes, le percement de l'isthme qui unissait l'Afrique et l'Asie. Dans ce moment, où les difficultés que rencontre l'œuvre du Panama risquent de faire oublier les services rendus à l'humanité par M. de Lesseps, il était bon que cette exposition les rappelât à tous, même à ceux qui, tout en en profitant largement, n'ont guère que des paroles amères pour celui auquel ils doivent les facilités du passage entre les deux mers.

Dans la première pièce est exposé un relief du canal à très grande échelle qui permet de suivre la marche des navires, de jour, dès le moment où ils quittent la Méditerranée pour entrer dans le bassin construit à Port-Saïd, jusqu'à celui où ils atteignent Suez et la mer Rouge, après avoir traversé les diverses sections du canal et les nombreux lacs dont l'ingénieur a profité pour mettre en relation l'Atlantique et l'océan Indien. Dans une seconde pièce obscure, les visiteurs peuvent se rendre